

Vallée du Rhône et Arc Languedocien

Débat Public

RÉUNION THEMATIQUE DU MARDI 25 AVRIL 2006 - MONTPELLIER

BRUIT, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT LOCAL :
IMPACTS ET MESURES ENVISAGEABLES

Des questions pour l'avenir

- quelle mobilité, pour quelles activités ?
- quel cadre de vie à préserver ?

Une responsabilité pour l'Etat

- définir des orientations concertées

Dans un périmètre précis

- la vallée du Rhône et l'arc languedocien

LES QUESTIONS POSEES AU PUBLIC

Eclairer le gouvernement sur

- la perception du système de transport dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien
- l'acceptabilité locale des différentes mesures proposées à court, moyen et long terme

Pour définir une politique des transports VRAL

- concertée avec les collectivités
- réduisant les contraintes identifiées
- en phase avec les attentes des citoyens

LES PERSPECTIVES A 20 ANS

Des tendances prévisibles

- une augmentation ralentie mais régulière des déplacements et des transports :
+ 40 % à horizon 20 ans
- une augmentation des émissions de gaz à effet de serre :
+ 10 à + 30 %

Deux contraintes fortes à lever

- une aggravation de la congestion routière
- un impact environnemental lourd

DES MESURES CLASSEES PAR FAMILLES

L'objectif : lever les deux contraintes sur la mobilité et l'environnement

Des mesures classées par famille

- certaines visent à réduire la congestion
- d'autres améliorent le bilan environnemental
- d'autres intègrent le développement des territoires
- d'autres enfin prennent en compte plusieurs contraintes

LES SIX FAMILLES DE MESURES

1. La régulation de l'existant
2. Le développement des modes ferroviaire, fluvial et maritime
3. Le développement des infrastructures routières
4. Le progrès technologique soutenu
5. La maîtrise de la mobilité routière
6. La modification des comportements

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT LOCAL

Pour les familles 2 et 3, sont à prendre en compte:

- le bruit
- le paysage
- la biodiversité
- les inondations
- la sécurité (dont le transport des marchandises dangereuses)
- la santé

Les questions posées: la réglementation et son application par les maîtres d'ouvrage